

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire suppléant Jean Arseneault

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Sylvia Vigneault	conseillère siège n° 3
Théoharris Ganas	conseiller siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5

SONT ABSENTS :

Berchmans Boudreau	maire
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2

EST AUSSI PRÉSENTE :

Meggie Richard	directrice générale
----------------	---------------------

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

**RÉSOLUTION N° 9692-17
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Théoharris Ganas
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 9693-17
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenue le 7 août 2017, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 7 août 2017 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 9694-17
COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2017 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 103 769.33 \$ en date du 31 août 2017.

RÉSOLUTION N° 9695-17
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a manifesté son intérêt afin d'apporter un soutien financier aux organismes et regroupements du milieu ;

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité accepte la demande d'utilisation de l'aréna Denis-Perron dans le cadre d'un Programme de développement conciliant les études et le sport qui doit avoir lieu au cours de l'année 2017-2018 auprès des jeunes de 11 et 12 ans.

RÉSOLUTION N° 9696-17

**FORMATION POMPIERS VOLONTAIRES - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE :
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre prévoit la formation d'environ une dizaine de pompiers pour le programme « Pompier I » et d'environ une quinzaine de pompiers, à l'intérieur de la brigade déjà existante, pour une formation de désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Minganie en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Minganie.

RÉSOLUTION N° 9697-17
TRANSPORT ADAPTÉ : RECONDUCTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au Programme d'aide gouvernementale du transport adapté aux personnes handicapées « Volet souple »;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000. \$ a déjà été prévu au budget municipal, afin de contribuer à ce programme;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par le conseiller Théoharris Ganas
et unanimement résolu

Que la Municipalité reconduise le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées « Volet souple » pour l'année 2017, selon les modalités d'application du ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION N° 9698-17
RÈGLEMENT N°323 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 795 295 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ »- CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE s'est tenu le 17 août 2017 la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n° 323 de 9 h à 19 h;

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n° 323 « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 795 295 \$ dans le cadre du programme TECQ », soit et par la présente, est déposé tel que rédigé.

RÉSOLUTION N° 9699-17

CONTRAT DE LOCATION DE GLACE LIGUE ADULTE / ARÉNA DENIS-PERRON : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre à jour le contrat de location de glace de l'aréna Denis-Perron, afin d'y inclure des modalités de versement en ce qui a trait au paiement dudit contrat;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte la mise à jour du contrat de location de glace de l'aréna Denis-Perron, telle que déposée.

RÉSOLUTION N° 9700-17

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE pour le moment, le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation est composé de 4 personnes, soit le minimum requis pour le quorum pour tenir une réunion;

CONSIDÉRANT QUE prochainement, il y aura élection pour un nouveau conseil d'administration, tel que requis par une nouvelle loi sous la responsabilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que madame Laura Mansbridge soit nommée représentante de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Havre-Saint-Pierre, afin de ne pas compromettre la gestion de l'OMH et ce, jusqu'à la prochaine élection.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9701-17
LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 02.

Jean Arseneault, maire suppléant

Meggie Richard, directrice générale